

COMMUNE de LILLERS



DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Dossier déposé le 22/05/2026.

Par : Monsieur KHOUNVISETH Max-Dara

Demeurant à : 103 RUE DE SAINT VENANT
62190 LILLERS

Pour : Pose de fenêtres de toit.

Sur un terrain sis à : 103 RUE DE SAINT VENANT
62190 LILLERS

Cadastré: AD 278.

Référence dossier

N° DP 062 516 26 00066

Destination : HABITATION

Le Maire,

Vu la Déclaration préalable,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques et Inondation (PPRI) de la vallée de la Clarence prescrit en date du 11 décembre 2019 et approuvé le 4 février 2022,

Vu le plan local d'urbanisme révisé le 11/03/2014 et modifié les 13/07/2017 et 10/02/2026, et notamment le règlement de la zone UB,

ARRETE

Article UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la présente Déclaration préalable susvisée.

Fait à LILLERS, le

09 JUIN 2026

Le Maire,
Raphaël ERALDI



Eraldi

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.
Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 26/05/2026